



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel
Pôle environnement et guichet unique ICPE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan de Prévention du Risque inondation Loire
VAL DE LÉRÉ – BANNAY - LA CELLE-SUR-LOIRE

communes de LA CELLE-SUR-LOIRE, COSNE-COURS-SUR-LOIRE,
MYENNES et NEUVY-SUR-LOIRE

Direction départementale des territoires de la Nièvre

Par arrêté préfectoral n° 58-2019-08-28-001 du 28 août 2019, il sera procédé, du **mardi 17 septembre à partir de 9h00 au vendredi 18 octobre 2019 jusqu'à 17h30**, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la révision du Plan de Prévention du Risque inondation Loire VAL DE LÉRÉ – BANNAY - LA CELLE-SUR-LOIRE, concernant les communes de LA CELLE-SUR-LOIRE, COSNE-COURS-SUR-LOIRE, MYENNES et NEUVY-SUR-LOIRE.

À l'issue de la procédure, le Plan de Prévention du Risque inondation Loire VAL DE LÉRÉ – BANNAY – LA CELLE-SUR-LOIRE éventuellement amendé, sera approuvé par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

M. Joël VENIANT a été désigné commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de DIJON.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre à l'adresse suivante : www.nievre.gouv.fr (onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État"). Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête,
- sur support papier, à la mairie de LA CELLE-SUR-LOIRE, COSNE-COURS-SUR-LOIRE (siège de l'enquête), MYENNES et NEUVY-SUR-LOIRE. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur,
- au siège de la communauté de communes LOIRE, VIGNOBLES ET NOHAIN.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie de COSNE-COURS-SUR-LOIRE, à l'attention du commissaire enquêteur. Ces dernières seront annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

L'enquête publique concerne le territoire des communes de LA CELLE-SUR-LOIRE, COSNE-COURS-SUR-LOIRE, MYENNES et NEUVY-SUR-LOIRE.

M. Joël VENIANT se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de COSNE-COURS-SUR-LOIRE, siège de l'enquête publique, les :

- mardi 17 septembre 2019 de 9H00 à 12H00
- vendredi 18 octobre 2019 de 14H30 à 17H30

ainsi qu'à la mairie de LA CELLE-SUR-LOIRE, le :

- vendredi 27 septembre 2019 de 14H00 à 17H00

à la mairie de MYENNES, le :

- lundi 30 septembre 2019 de 9H00 à 12H00

et à la mairie de NEUVY-SUR-LOIRE, le :

- samedi 12 octobre 2019 de 9H00 à 12H00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État"),
- à la Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement et guichet unique ICPE,
- à la mairie de LA CELLE-SUR-LOIRE, COSNE-COURS-SUR-LOIRE, MYENNES et NEUVY-SUR-LOIRE
- au siège de la communauté de communes LOIRE, VIGNOBLES ET NOHAIN.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Mme Sylvie LEBOUAR – Direction départementale des territoires de la Nièvre – 24 rue Charles Roy – 58000 NEVERS (Tél : 03.86.71.52.57 – e-mail : sylvie.lebouar@nievre.gouv.fr).